

Documents réclamés pour le permis de démolir

Le formulaire de demande doit être accompagné de plusieurs documents :

DEMANDE DE PERMIS DE DÉTRUIRE : DOCUMENTS

DOCUMENTS	CONTENU
Plan de masse des édifices à démolir.	<ul style="list-style-type: none">• Résumé décrivant le projet,• description de l'ensemble des opérations.
Lieux d'exécutions de ces opérations.	Contraintes particulières liées au site.
Représentation graphique de l'environnement urbain.	<ul style="list-style-type: none">• Bâtiments existants,• bâtiments à démolir,• arbres existants, s'il y en a, en indiquant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront supprimés.
Plan et coupe des parties concernées par la démolition.	
Photographies du futur chantier :	
<ul style="list-style-type: none">• vue de près,• vue de loin.	

Chaque dossier est envoyé par courrier ou déposé directement en mairie.

Après l'obtention du permis de construire : à faire

Suite à l'autorisation du permis de démolir, il faut :

- faire une déclaration d'ouverture de chantier auprès de votre mairie,
- installer un panneau, visible depuis la route, sur votre chantier indiquant notamment le n° du permis de démolir.

Le panneau doit être rectangulaire et de dimension supérieure à 80 centimètres de côté.

Permis de démolir : la loi et le ramassage des gravats

Les gravats extraits du chantier seront peut-être déposés dans une benne au cours des travaux. Il faut pour cela faire une demande auprès du service de voirie de la commune concernée.

Permis de démolir : réglementation des explosifs

Dans le bâtiment, et plus particulièrement dans le domaine de la démolition, il existe des décrets existents visant à encadrer l'emploi d'explosifs :

- acquisition d'explosif : décret n°81-972,
- détention d'explosif : décret n°81-972,
- transport d'explosif : décret n° 87-231.

Les litiges liés au permis de démolir : le référé préventif

En cas de litige avec le voisinage, un « référé préventif » a été mis au point par la jurisprudence.

Un expert est alors envoyé sur les lieux de la démolition afin de régler les différents litiges pouvant naître du chantier.

Cet expert réunit les différents acteurs de la démolition :

- maître d'ouvrage,
- maître d'œuvre,
- entreprises diverses,
- bureaux de contrôle.



